

SBCTech

Association à but non lucratif — loi du 1^{er} juillet 1901

Charte de l'association et règlement intérieur

Modifié le 26/08/2023

Version : 1

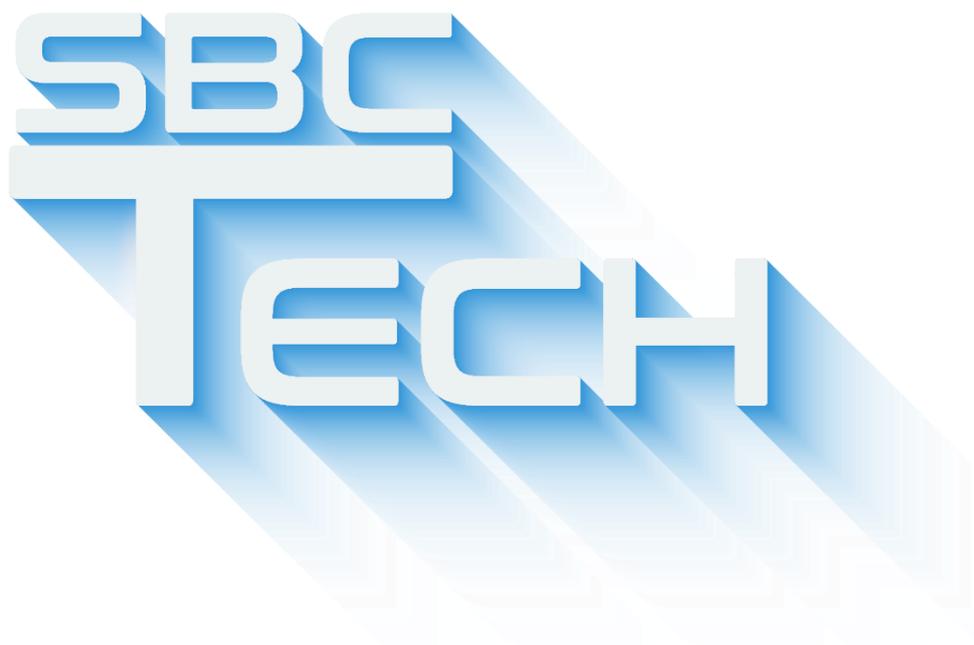


Table des matières

Article 1 : Préambule	4
Article 2 : Présentation de l'Association	4
Article 3 : Les valeurs fondamentales	5
Article 4 : Les valeurs morales	5
Article 5 : Le fonctionnement interne.....	6
Article 6 : Les membres du bureau	7
Article 7 : Les Adhérents.....	8
Article 8 : Avantages des adhérents	9
Article 9 : Les séances d'essai	10
Article 10 : Newsletter de l'association	10
Article 11 : Responsabilités de l'association	11
Article 12 : Responsabilité des adhérents et responsabilité parentale	12
Article 13 : Lieux de l'association et respect des locaux.....	13
Article 14 : Accès aux locaux du FPTCSEC	14
Article 15 : Horaires, événements et activités	15
Article 16 : Utilisation et entretien du matériel de l'association	15
Article 17 : Gestion des consommables et frais d'utilisation	16
Article 18 : Assurance de l'association et responsabilité civile des adhérents ..	17
Article 19 : Vente de produits et prestations de services.....	17
Article 20 : Vente de nourriture et boissons	18
Article 21 : Moyens de paiement acceptés.....	19
Article 22 : Les ressources et la gestion financière	19
Article 23 : Les dons à l'association	20
Article 24 : Les partenariats et collaborations	20
Article 25 : Sanctions en cas de non-respect des règles.....	21
Article 26 : Révision de la charte	21
Article 27 : Adoption de la charte	22
Article 28 : Prérogatives des membres du bureau	22

Article 1 : Préambule

La présente charte a pour objectif d'établir les principes fondateurs, les valeurs et les règles de fonctionnement de l'association SBCTech. Elle vise à garantir la cohésion, l'éthique et la transparence au sein de notre organisation, tout en facilitant la collaboration entre les membres et le développement harmonieux de nos projets et activités.

Article 2 : Présentation de l'Association

L'association SBCTech est une association à but non lucratif située à Saint-Brice-Courcelles, dans le département de la Marne en France. Elle a été fondée en 2017 avec pour objectif de promouvoir et développer les technologies numériques, l'électronique, l'informatique, la robotique, la fabrication numérique... sur le territoire sous forme d'un tiers-lieu composé de plusieurs espaces comme un FabLab, BricolSpace, repair café...

Les activités de l'association SBCTech incluent des ateliers, des formations et des événements autour de la programmation, l'Internet des objets (IoT), la réalité virtuelle et augmentée, l'impression 3D, la conception assistée par ordinateur (CAO), la modélisation 3D et bien d'autres domaines du numérique.

L'association dispose d'un FabLab, un espace de fabrication numérique, où les membres peuvent utiliser des outils et des machines pour réaliser des projets personnels ou professionnels. Le FabLab est équipé de machines telles que des imprimantes 3D, des fraiseuses CNC, des stations de soudage et bien plus encore.

En plus de ses activités, l'association SBCTech travaille en collaboration avec d'autres associations, établissements scolaires et entreprises locales pour promouvoir les technologies numériques et soutenir l'innovation sur le territoire. Cette collaboration permet de créer des synergies entre les différents acteurs locaux et de favoriser l'émergence de projets novateurs et ambitieux. En résumé, l'association SBCTech est un acteur clé de la promotion et du développement des technologies numériques et de la fabrication numérique sur le territoire de Saint-Brice-Courcelles et de la région. Elle offre des services et des activités variés pour permettre à ses membres et à la communauté locale de s'initier et de se perfectionner dans ces domaines en constante évolution.

L'association SBCTech dispose de compétences techniques en matière de son, de lumière et de vidéo, et peut apporter son expertise pour la réalisation de spectacles, de concerts, de soirées dansantes, de conférences, de manifestations sportives et autres événements. Elle peut notamment gérer la mise en place et la gestion de la sonorisation, de l'éclairage, de la vidéo et des effets spéciaux.

L'association SBCTech propose également des activités liées au jeu vidéo pour permettre aux membres de découvrir et de s'initier à ce domaine en constante évolution. Elle organise des événements, des ateliers sur différents aspects du jeu vidéo, tels que la programmation de jeux, la création de contenus, etc. Elle organise également des tournois de jeux vidéo permettant aux joueurs de se mesurer entre eux et de découvrir de nouveaux jeux. Ces tournois peuvent être ouverts à tous ou réservés aux membres de l'association. L'association dispose également d'un espace de jeu, équipé de consoles de jeux vidéo, de PC, de casques de réalité virtuelle et de différents jeux pour permettre aux membres de jouer et de se divertir entre eux.

Article 3 : Les valeurs fondamentales

L'association SBCTech se fonde sur un ensemble de valeurs qui guident ses actions et orientent son fonctionnement interne. Ces valeurs sont les piliers de notre engagement envers la communauté et reflètent l'esprit de notre association. Les valeurs fondamentales de SBCTech sont les suivantes :

- **L'entraide** : SBCTech considère l'entraide comme un principe central de son action. Nous encourageons nos membres à s'entraider, à échanger leurs compétences et leurs expériences afin de progresser ensemble. Nous sommes convaincus que l'entraide est un moteur de développement et de réussite pour tous.
- **La curiosité** : SBCTech est une association qui valorise la curiosité et l'ouverture d'esprit. Nous incitons nos membres à explorer de nouvelles idées, à s'informer sur les dernières avancées technologiques et à échanger sur des sujets divers et variés. La curiosité est un vecteur d'innovation et de créativité pour notre association.
- **L'éducation** : SBCTech accorde une grande importance à l'éducation et à la formation de ses membres. Nous souhaitons offrir à nos membres des opportunités de se perfectionner et d'acquérir de nouvelles compétences, que ce soit à travers les formations que nous proposons ou via le partage de connaissances et d'expériences lors de nos différentes activités. Nous croyons que la poursuite de l'apprentissage est essentielle pour un épanouissement personnel et professionnel optimal.
- **Le partage** : SBCTech prône le partage des connaissances et des ressources. Nous encourageons nos membres à partager leurs expériences, leurs compétences et leurs réalisations, dans un esprit de collaboration et d'échange. Le partage est un moyen d'enrichir notre association et de contribuer à la diffusion des savoirs et des innovations.
- **La collaboration** : SBCTech est une association qui valorise la collaboration entre ses membres, mais aussi avec d'autres organisations, institutions et partenaires. Nous croyons que la collaboration est essentielle pour relever les défis actuels et futurs et pour créer des synergies qui permettent de générer de nouvelles idées et solutions.
- **L'éthique** : SBCTech est attachée à l'éthique et à la responsabilité sociale et environnementale. Nous veillons à ce que nos actions et projets respectent les principes d'équité, de transparence et de durabilité. Nous nous engageons à agir avec intégrité et responsabilité dans toutes nos activités.

Ces valeurs fondamentales sont le socle de notre association et constituent un engagement de chaque membre envers la communauté SBCTech. En adhérant à ces principes, nous créons un environnement stimulant, solidaire et respectueux, propice à l'épanouissement de chacun et au rayonnement de notre association.

Article 4 : Les valeurs morales

L'association SBCTech s'engage à respecter et promouvoir un ensemble de valeurs morales qui servent de socle à l'éthique de notre organisation et orientent notre action auprès de nos membres et de la communauté. Ces valeurs morales sont les suivantes :

- **Intégrité** : SBCTech s'engage à agir avec honnêteté et transparence dans toutes ses actions et décisions. Nous nous efforçons de respecter nos engagements et de tenir nos promesses, en veillant à la cohérence entre nos principes et nos actions.

- **Respect** : SBCTech accorde une grande importance au respect des individus, de leurs droits et de leur dignité. Nous nous engageons à traiter chacun avec considération et équité, sans discrimination, et à promouvoir un environnement bienveillant et respectueux au sein de notre association.
- **Solidarité** : SBCTech s'engage à soutenir et à accompagner ses membres et ses partenaires dans leurs projets et leurs défis, en mettant en commun les ressources, les compétences et les expériences pour atteindre des objectifs communs.
- **Équité** : SBCTech veille à garantir l'équité et l'égalité des chances pour tous ses membres et ses partenaires. Nous nous efforçons de réduire les inégalités et de favoriser la diversité au sein de notre association, en offrant des opportunités à tous, sans discrimination.
- **Confidentialité** : SBCTech s'engage à respecter la confidentialité des informations personnelles et sensibles de ses membres et partenaires, en conformité avec les lois en vigueur sur la protection des données. Nous nous engageons à ne pas divulguer, partager ou utiliser ces informations à des fins inappropriées ou sans l'autorisation expresse des personnes concernées.
- **Harmonie et coopération** : SBCTech valorise la coopération et l'entente entre les membres. Aucune forme de rivalité, de concurrence, de dénigrement ou comportement d'exclusion ne seront tolérés.

Le non-respect des valeurs morales de l'association de la part d'un membre pourra entraîner des procédures et des sanctions telles que la radiation de l'association comme indiqué dans l'article 7 des statuts de l'association.

En adhérant à ces valeurs morales, l'association SBCTech et ses membres s'engagent à créer un environnement propice à la réussite et au bien-être, tout en contribuant à une société plus juste, éthique et responsable.

Article 5 : Le fonctionnement interne

Le fonctionnement interne de l'association SBCTech est régi à la fois par les statuts de l'association et par la présente charte, qui définissent clairement les rôles et responsabilités des membres du bureau et des adhérents. Voici un aperçu de la manière dont les différentes instances interagissent au sein de l'association :

- **Le bureau** : Le bureau est composé des membres dirigeants de l'association, tels que le président, le secrétaire et le trésorier. Ces membres sont élus par le bureau lui-même et validés lors de l'Assemblée Générale. Ils ont pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'association, de prendre des décisions concernant les activités et les orientations de SBCTech, et de gérer les aspects administratifs et financiers.
- **Les adhérents** : Les adhérents sont les membres actifs de l'association qui participent aux différentes activités, ateliers et événements proposés par SBCTech. Ils bénéficient des avantages liés à leur adhésion et ont la responsabilité de respecter les règles et les procédures établies par l'association.

En respectant les statuts de l'association et la présente charte, SBCTech assure un fonctionnement harmonieux et efficace, permettant aux adhérents de profiter pleinement des ressources et des

opportunités offertes par l'association. Les statuts et la charte sont accessibles à tous les membres et sont les documents de référence en cas de questionnement sur le fonctionnement de SBCTech.

Article 6 : Les membres du bureau

Les membres du bureau assurent le bon fonctionnement de l'association sur le plan administratif, financier et humain.

Une fois élus, ils s'engagent à participer activement à l'organisation de la vie associative, leurs responsabilités sont les suivantes :

- **Participation aux réunions du bureau** : Les membres du bureau sont tenus de participer aux réunions du bureau, afin de contribuer aux discussions, aux prises de décision et à l'établissement des priorités de l'association.
- **Soutien aux membres du bureau avec statut spécifique** : Les membres du bureau doivent apporter leur soutien aux autres membres du bureau (ayant des fonctions spécifiques ou non), en les aidant à accomplir leurs tâches et à mener à bien leurs responsabilités.
- **Représentation de l'association** : Les membres du bureau peuvent être amenés à représenter l'association lors d'événements, de réunions avec des partenaires ou d'autres organisations. Ils doivent veiller à promouvoir les valeurs, les objectifs et les projets de SBCTech et à établir des relations constructives avec les parties prenantes.
- **Contribution aux projets et activités de l'association** : Les membres du bureau sont encouragés à s'impliquer activement dans les projets et les activités de l'association, en apportant leurs compétences, leurs connaissances et leur énergie pour assurer le succès des initiatives de SBCTech.
- **Communication et collaboration** : Les membres du bureau doivent veiller à maintenir une communication ouverte et transparente avec les autres membres du bureau et les membres de l'association en général, en partageant les informations pertinentes, les idées et les préoccupations, et en favorisant un climat de coopération et d'entraide.
- **Adhésion aux valeurs et aux règles de l'association** : Les membres du bureau doivent respecter et promouvoir les valeurs morales et les règles de fonctionnement établies par la charte et les statuts de l'association, en veillant à agir de manière éthique et responsable dans l'exercice de leurs responsabilités.

Au sein du bureau de l'association SBCTech, certains membres peuvent ne pas avoir de statut spécifique, tels que président, vice-président, secrétaire ou trésorier. Ces membres du bureau, malgré l'absence de titre formel, jouent néanmoins un rôle crucial dans le fonctionnement et le succès de l'association et se doivent de respecter les règles ci-dessus.

En plus de ces règles communes, certaines personnes ont donc des rôles spécifiques dans l'association avec des règles supplémentaires :

- **Le président** est le représentant dans tous les actes de la vie civile de l'association. Il exerce le pouvoir hiérarchique direct sur les intervenants rémunérés de l'association. Il s'assure de la répartition des missions entre les membres du bureau et de leur bonne mise en œuvre. Il

organise et supervise le bon déroulement des activités et veille au respect des obligations morales, réglementaires et légales de la structure associative.

- **Le trésorier** est le garant d'une bonne gestion financière et de la bonne utilisation des fonds qui lui sont confiés au nom et pour le compte de l'association. Il prépare le budget prévisionnel et le bilan financier. Il contrôle et encaisse les cotisations des adhérents et émet des propositions concernant la gestion financière.
- **Le secrétaire** assure la gestion administrative de l'association, et veille à son bon fonctionnement matériel, administratif et juridique. Il gère la correspondance quotidienne avec les adhérents et gère leurs dossiers administratifs. Il invite les différents partis aux réunions et rédige les comptes rendus. Il archive et classe tous les documents utiles à la vie de l'association.

Les décisions sont prises conformément à l'article 12 des statuts de l'association.

Les membres du bureau sont bénévoles : ils exercent tous des activités professionnelles et leur participation à la vie de l'association est prise sur leur temps libre. Solidarité et entraide sont des qualités essentielles au sein même du bureau, mais sont également les bienvenues de la part de tout adhérent souhaitant apporter sa contribution. En outre, il conviendra d'afficher une tolérance dans les délais de réponse lors d'une sollicitation.

Article 7 : Les Adhérents

Au sein de l'association SBCTech, les adhérents jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et le succès des activités proposées. La présente partie définit ce qu'est un adhérent et précise leurs rôles et responsabilités au sein de l'association.

Définition d'un adhérent :

Un adhérent est une personne qui a choisi de rejoindre l'association SBCTech en remplissant un formulaire d'adhésion et en s'acquittant de la cotisation annuelle. Les adhérents soutiennent les objectifs et les valeurs de l'association et participent activement à ses activités.

Rôles des adhérents :

- **Participer aux activités** : Les adhérents sont encouragés à participer aux différentes activités organisées par l'association, en fonction de leurs intérêts et de leurs disponibilités.
- **Soutenir l'association** : Les adhérents contribuent au développement et à la promotion de l'association, en partageant leurs compétences, leurs idées et leurs expériences.
- **Représenter l'association** : Les adhérents peuvent être amenés à représenter l'association lors d'événements externes, tels que des conférences, des salons, ou des rencontres avec d'autres associations.

Responsabilités des adhérents :

- **Respecter la charte et les statuts** : Les adhérents doivent se conformer aux principes et règles énoncés dans la charte et les statuts de l'association SBCTech.
- **Participer aux Assemblées Générales** : Les adhérents ont le droit de participer aux Assemblées Générales de l'association, d'exprimer leur opinion et de voter sur les décisions présentées.

- **S'acquitter de la cotisation annuelle** : Les adhérents doivent s'acquitter de la cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale, pour soutenir les activités de l'association.
- **Promouvoir les valeurs de l'association** : Les adhérents doivent promouvoir les valeurs de l'association, telles que l'entraide, la curiosité, l'éducation et le partage, lors de leur participation aux activités et dans leurs interactions avec les autres membres.
- **Respecter les autres membres** : Les adhérents doivent traiter les autres membres de l'association avec respect, sans discrimination, et favoriser un environnement inclusif et bienveillant.

En assumant leurs rôles et responsabilités, les adhérents contribuent au bon fonctionnement et à la pérennité de l'association SBCTech, tout en développant leurs compétences et en enrichissant leur expérience personnelle.

Article 8 : Avantages des adhérents

Être adhérent à SBCTech présente de nombreux avantages, permettant aux membres de profiter pleinement de l'ensemble des ressources et opportunités offertes par l'association. Voici quelques-uns des principaux avantages :

- **Accès aux locaux et aux équipements** : Les adhérents ont accès aux locaux et aux différentes machines et outils de l'association, favorisant le partage de connaissances et le développement de compétences dans divers domaines techniques et créatifs.
- **Tarifs préférentiels** : Les adhérents bénéficient de tarifs réduits sur les consommables, les ateliers, les formations et les événements organisés par SBCTech. Ils profitent également d'un tarif préférentiel sur les achats effectués lors des ventes hors horaires d'ouverture et des événements.
- **Réseau et communauté** : En rejoignant SBCTech, les adhérents intègrent une communauté active et engagée, composée d'individus partageant des intérêts et des passions communes. Les membres ont ainsi l'opportunité de tisser des liens, d'échanger des idées et de collaborer sur des projets.
- **Formations et ateliers** : Les adhérents ont accès à une offre variée de formations et d'ateliers dispensés par des experts et des professionnels dans divers domaines. Ces événements permettent aux membres d'acquérir de nouvelles compétences, de se perfectionner et de mettre en pratique leurs connaissances.
- **Soutien et accompagnement** : SBCTech offre un environnement propice à l'entraide et au soutien entre ses membres. Les adhérents bénéficient ainsi de conseils et d'un accompagnement dans la réalisation de leurs projets personnels ou professionnels.
- **Newsletter et informations exclusives** : En tant qu'adhérents, les membres reçoivent la newsletter de SBCTech, leur donnant accès à des actualités, des codes promotionnels pour les événements, et des informations exclusives réservées aux membres de l'association.

En somme, adhérer à SBCTech offre une multitude d'avantages, permettant aux membres de s'épanouir et de progresser dans un cadre convivial et stimulant.

Article 9 : Les séances d'essai

L'association SBCTech souhaite offrir la possibilité aux personnes intéressées de découvrir ses activités et son environnement avant de s'engager en tant qu'adhérents. Ainsi, nous proposons des séances d'essai gratuites pour permettre aux futurs adhérents de tester et d'évaluer si l'association répond à leurs attentes.

- **Séances d'essai gratuites :**

Les personnes souhaitant essayer les activités proposées par l'association SBCTech peuvent participer à trois séances d'essai gratuites, sans engagement ni obligation d'adhésion. Ces séances permettent de découvrir les différents ateliers, les équipements, les projets en cours, ainsi que de rencontrer les membres de l'association et de bénéficier de leurs conseils et de leur expérience.

- **Participation aux séances d'essai :**

Pour participer à une séance d'essai, il suffit de se présenter à l'association SBCTech durant les horaires d'ouverture habituels. Les séances d'essai sont ouvertes à tous et ne nécessitent pas d'inscription préalable. Toutefois, les participants aux séances d'essai sont priés de respecter les règles de l'association, notamment en termes de sécurité et de convivialité.

- **Engagement et adhésion après l'essai :**

Après avoir participé aux séances d'essai gratuites, si la personne souhaite poursuivre son engagement auprès de l'association, elle devra procéder à son adhésion en complétant un formulaire d'adhésion et en s'acquittant de la cotisation annuelle. Une fois membre, l'adhérent pourra bénéficier de l'ensemble des services, des équipements et des avantages offerts par l'association SBCTech.

Les séances d'essai gratuites sont un moyen pour les futurs adhérents de s'immerger dans l'univers de l'association SBCTech et de mieux comprendre ses valeurs, ses objectifs et ses activités, avant de s'engager pleinement en tant que membre actif de la communauté.

Article 10 : Newsletter de l'association

L'association SBCTech tient ses adhérents et autres personnes intéressées informées des actualités, des événements et des offres spéciales à travers une newsletter régulière. La newsletter est un outil de communication important pour l'association, qui permet de maintenir un lien avec sa communauté.

- **Inscription à la newsletter :**

Lors de leur inscription à l'association, les adhérents sont automatiquement inscrits à la newsletter de SBCTech. Les personnes qui ne sont pas adhérentes de l'association peuvent également s'inscrire à la newsletter via le site internet de SBCTech en renseignant leur adresse e-mail.

- **Contenu de la newsletter :**

La newsletter contient diverses informations pertinentes pour les adhérents et les personnes intéressées, telles que :

- Les actualités publiques présentées sur le site de l'association, diffusées mensuellement ;
- Les codes promotionnels pour les événements organisés par SBCTech ;

- Des informations exclusives sur les projets, les partenariats et les réalisations de l'association ;
- Des annonces concernant les nouveaux services, les ateliers et les formations proposées ;
- Toute autre information jugée pertinente et intéressante par l'équipe de SBCTech, diffusée ponctuellement en fonction des besoins.

- **Fréquence de la newsletter :**

La fréquence d'envoi de la newsletter dépend des actualités et des événements à venir. L'association envoie une newsletter mensuelle pour le partage des actualités, tandis que les autres informations sont diffusées ponctuellement en fonction des besoins. L'association veille toutefois à ne pas surcharger les boîtes e-mail des destinataires en limitant l'envoi à une fréquence raisonnable.

- **Désinscription de la newsletter :**

Les adhérents et les autres personnes inscrites à la newsletter peuvent se désinscrire à tout moment s'ils ne souhaitent plus recevoir les communications de SBCTech. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le lien de désinscription présent en bas de chaque e-mail de la newsletter. Les demandes de désinscription sont traitées rapidement et automatiquement.

L'association SBCTech s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles et à ne pas partager les adresses e-mail des inscrits à la newsletter avec des tiers sans leur consentement.

Article 11 : Responsabilités de l'association

L'association SBCTech s'engage à assumer différentes responsabilités envers ses adhérents, ses partenaires et l'ensemble de la communauté, afin de garantir la qualité de ses activités, le respect des valeurs qu'elle défend et la pérennité de son action. Les responsabilités principales de l'association SBCTech sont les suivantes :

- **Organiser des activités de qualité :** L'association s'engage à proposer des activités pertinentes, innovantes et de qualité, qui répondent aux attentes et aux besoins de ses adhérents et de la communauté en général.
- **Assurer la sécurité des adhérents :** L'association doit veiller à la sécurité de ses adhérents lors des activités et événements qu'elle organise, en mettant en place des mesures de prévention et de gestion des risques.
- **Respecter la législation en vigueur :** L'association a la responsabilité de se conformer aux lois et réglementations applicables, notamment en matière de fiscalité, de sécurité et de protection des données personnelles.
- **Promouvoir les valeurs de l'association :** L'association doit agir en cohérence avec les valeurs qu'elle défend, telle que l'entraide, la curiosité, l'éducation et le partage, et veiller à ce que ces valeurs soient respectées par l'ensemble des membres et partenaires.
- **Soutenir et accompagner les adhérents :** L'association a la responsabilité de soutenir et d'accompagner ses adhérents dans leurs projets, en leur offrant des ressources, des formations et des opportunités de développement personnel et professionnel.

- **Gérer les ressources de manière transparente et éthique** : L'association doit assurer une gestion transparente et éthique des ressources financières, matérielles et humaines qui lui sont confiées, en rendant compte de l'utilisation de ces ressources lors des Assemblées Générales et auprès des partenaires.
- **Communiquer de manière claire et transparente** : L'association doit veiller à communiquer de manière claire, transparente et régulière avec ses adhérents, ses partenaires et la communauté, afin de partager les informations importantes et de favoriser la participation et l'engagement de tous.

En assumant ces responsabilités, l'association SBCTech s'engage à œuvrer pour le bien-être de ses adhérents, la réalisation de ses objectifs et la promotion de ses valeurs, tout en contribuant au développement de la communauté et à l'épanouissement de chacun de ses membres.

Article 12 : Responsabilité des adhérents et responsabilité parentale

L'association SBCTech insiste sur l'autonomie et la responsabilité individuelle de ses adhérents et met en place des règles de sécurité et d'hygiène pour garantir un environnement sain et sécurisé. Les parents des enfants adhérents s'engagent également à assumer la responsabilité de leurs enfants, même lorsqu'ils ne sont pas présents à SBCTech.

Autonomie des adhérents :

Les adhérents de l'association SBCTech bénéficient d'une grande liberté quant à leur participation aux activités et aux séances proposées par l'association. En effet, ils ne sont pas tenus d'assister à toutes les séances ni de rester sur toute la durée des tranches horaires. Chaque adhérent est libre de gérer son temps et de choisir les moments où il souhaite être présent au sein de l'association.

De plus, les adhérents peuvent sortir et entrer librement dans les locaux de l'association. Lorsqu'ils quittent les locaux, ils ne sont plus sous la responsabilité de SBCTech. Il est important de souligner que chaque adhérent est responsable de ses propres actions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux de l'association.

Responsabilité personnelle et parentale :

Les adhérents sont responsables d'eux-mêmes et de leurs actions. SBCTech n'est pas responsable des actions des adhérents. Cette règle s'applique également aux enfants. Les parents sont responsables de leurs enfants, même lorsque ceux-ci sont présents dans l'association. En inscrivant leurs enfants à SBCTech, les parents reconnaissent et acceptent que leurs enfants soient autonomes et responsables de leurs actions au sein de l'association et en dehors des locaux. Les parents s'engagent donc sur cette responsabilité. Les parents sont tenus de s'assurer que leurs enfants comprennent et respectent les règles et les valeurs de l'association.

Responsabilité des visiteurs et des participants aux événements :

Ces règles de responsabilité s'appliquent également aux personnes extérieures à l'association qui participent aux événements organisés par SBCTech. Les visiteurs et participants sont responsables de leurs actions et SBCTech décline toute responsabilité quant aux conséquences de leurs actes.

Sécurité, hygiène, et contenu limité en âge :

- L'association SBCTech met en place des mesures de sécurité et d'hygiène pour assurer un environnement propre et sécurisé pour l'ensemble de ses adhérents. Il est attendu que les adhérents respectent ces règles, notamment en ce qui concerne la propreté des locaux et l'utilisation des équipements.
- Les adhérents doivent être prudents et attentifs lors de leur participation aux activités de l'association, afin de prévenir les accidents et les blessures. Si un accident ou une blessure survient, il est impératif d'en informer immédiatement un membre du bureau.
- L'association n'est pas responsable du contenu auquel les adhérents peuvent être exposés, y compris le contenu soumis à des restrictions d'âge. Les adhérents et leurs parents ont la responsabilité de s'assurer que les contenus auxquels ils accèdent sont appropriés pour leur âge et conforme aux règles de l'association.

Respect et comportement :

- Les adhérents doivent se comporter de manière respectueuse envers les autres membres, les intervenants, les partenaires et le public. Les insultes, les discriminations et les comportements inappropriés ne seront pas tolérés.
- Les adhérents sont tenus de respecter les autres membres et leurs biens, ainsi que les locaux et les équipements de l'association. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions, conformément aux statuts de l'association.

En instaurant des règles claires en matière de responsabilité, de sécurité et de comportement, l'association SBCTech vise à créer un environnement propice à l'apprentissage, au partage et au respect mutuel.

Article 13 : Lieux de l'association et respect des locaux

L'association SBCTech organise la majorité de ses activités au Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel (FPTCSEC) de Saint Brice Courcelles, situé au 9 Place Jacques Brel. Il est essentiel que les membres de l'association respectent et préservent les locaux qui nous accueillent. De plus, certaines activités peuvent également avoir lieu dans d'autres endroits, tels que des parcs d'exposition, des espaces extérieurs, des salles des fêtes, etc. Il est tout aussi important de respecter ces lieux et leurs règles spécifiques.

- **Respect des locaux :** Les membres de l'association doivent veiller à ne pas causer de dégradations dans les locaux du FPTCSEC ou dans tout autre lieu où se déroulent les activités de SBCTech. Cela inclut, entre autres, de ne pas courir, de ne pas détériorer le matériel ou les installations et de ne pas commettre d'actes de vandalisme.
- **Rangement :** Après chaque activité, les membres de l'association sont responsables de ranger le matériel utilisé, de remettre en ordre les espaces et de laisser les lieux propres et accueillants pour les autres utilisateurs.
- **Gestion des déchets :** Les membres de l'association doivent veiller à jeter leurs ordures dans les poubelles mises à disposition et à respecter les consignes de tri sélectif le cas échéant. Il

est important de ne pas laisser de détritus ou de déchets dans les locaux du FPTCSEC ou dans tout autre lieu où se déroulent les activités de l'association.

- **Respect des règles spécifiques** : Les membres de l'association doivent se conformer aux règles spécifiques de chaque lieu où se déroulent les activités, qu'il s'agisse du FPTCSEC ou d'autres espaces. Ces règles peuvent concerner, par exemple, les horaires d'utilisation, les restrictions d'accès à certaines zones ou l'utilisation de matériel spécifique.
- **Responsabilité en cas de dégradation** : Les membres de l'association qui causent des dégradations ou qui ne respectent pas les règles établies pour l'utilisation des locaux peuvent être tenus responsables des dommages causés et faire l'objet de sanctions conformément aux statuts de l'association.

En respectant ces principes et en prenant soin des lieux où se déroulent les activités de l'association SBCTech, les membres contribuent à préserver des espaces agréables et fonctionnels pour tous, tout en témoignant de notre engagement envers la communauté et nos partenaires.

Article 14 : Accès aux locaux du FPTCSEC

L'accès aux locaux du Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel (FPTCSEC) de Saint Brice Courcelles, où se déroule la majorité des activités de l'association SBCTech, est réglementé afin d'assurer la sécurité des lieux et des personnes. Les modalités d'accès sont les suivantes :

- **Accès par carte pour les membres du bureau** : Les membres du bureau de l'association SBCTech disposent d'une carte d'accès qui leur permet d'ouvrir les portes du FPTCSEC et de gérer l'alarme. Cette carte doit être utilisée de manière responsable et ne doit pas être prêtée ou confiée à des personnes non autorisées.
- **Accès par carte pour les adhérents** : Les adhérents de l'association SBCTech disposent également d'une carte d'accès, mais leur accès aux locaux du FPTCSEC est limité aux horaires d'ouverture définis. Les adhérents doivent veiller à respecter ces horaires et à utiliser leur carte d'accès de manière responsable.
- **Accès par l'arrière du bâtiment** : L'accès aux locaux du FPTCSEC peut également se faire par l'arrière du bâtiment, ouvert à tous pendant les horaires d'ouverture, afin de faciliter l'accès au bâtiment. Cet accès doit se faire dans le respect des autres associations présentes dans les locaux et ne doit servir qu'à l'accès aux activités de SBCTech.
- **Responsabilité en cas de non-respect des règles d'accès** : Les membres de l'association qui ne respectent pas les règles d'accès aux locaux du FPTCSEC peuvent faire l'objet de sanctions conformément aux statuts de l'association. Il est de la responsabilité de chaque membre de veiller au respect de ces règles et de signaler toute situation anormale ou suspecte aux membres du bureau.

En respectant ces règles d'accès aux locaux du FPTCSEC, les membres de l'association SBCTech contribuent à assurer la sécurité des lieux et des personnes, tout en préservant la qualité des installations et des activités proposées par l'association.

Article 15 : Horaires, événements et activités

L'association SBCTech propose des horaires réguliers pour ses adhérents et organise des événements et activités spéciales, pouvant se dérouler pendant ou en dehors des horaires habituels. Les horaires peuvent être amenés à changer et des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu. Dans ces cas, les informations sont communiquées sur les réseaux sociaux au minimum 1 jour à l'avance.

Horaires réguliers :

- Les horaires d'ouverture de l'association sont clairement indiqués sur le site SBCTech.fr. Les adhérents sont invités à consulter le site pour connaître les heures d'ouverture et se tenir informés des éventuelles modifications.
- Les adhérents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de quitter les locaux à l'heure prévue, sauf autorisation spéciale accordée par un membre du bureau.

Événements et activités spéciales :

- SBCTech organise régulièrement des événements et des activités spéciales pour ses adhérents, tel que des ateliers, des conférences, des compétitions ou des sorties. Ces événements peuvent avoir lieu pendant ou en dehors des horaires habituels et dans des lieux différents de ceux de l'association.

Changements d'horaires et fermetures exceptionnelles :

- Les horaires de l'association peuvent être amenés à changer et des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu. Dans ces cas, l'association s'engage à informer les adhérents au minimum 1 jour à l'avance via ses réseaux sociaux.
- Les adhérents sont encouragés à suivre les réseaux sociaux de l'association afin de se tenir informés des changements d'horaires et des fermetures exceptionnelles.

En proposant des horaires réguliers et en organisant des événements et activités spéciales, l'association SBCTech s'efforce de créer un environnement dynamique et stimulant pour ses adhérents.

Article 16 : Utilisation et entretien du matériel de l'association

L'association SBCTech met à disposition de ses adhérents divers équipements et outils. Il est essentiel que chacun respecte les règles d'utilisation, de sécurité et d'entretien pour garantir un bon fonctionnement et préserver la sécurité de tous.

Règles d'utilisation :

- Les adhérents doivent utiliser les équipements et outils de manière responsable et conforme à leur usage prévu. Ils doivent s'abstenir de modifier ou de démonter le matériel sans autorisation préalable du bureau.
- Les adhérents sont tenus de suivre les instructions et les formations dispensées par l'association pour utiliser correctement les équipements et outils.

Mesures et règles de sécurité :

- Chaque machine et outil a des mesures et règles de sécurité spécifiques. Les adhérents sont tenus de les respecter pour prévenir les accidents et les dommages matériels.
- L'utilisation de certains équipements et outils peut être dangereuse. Les adhérents doivent être conscients des risques et prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir leur sécurité et celle des autres.

Respect et entretien du matériel :

- Les adhérents sont responsables du matériel qu'ils utilisent et doivent le traiter avec respect. Ils ne doivent pas endommager ou dégrader les équipements et outils.
- Les adhérents sont tenus de nettoyer et ranger les équipements et outils après chaque utilisation, ainsi que de signaler tout dysfonctionnement ou besoin de réparation à un membre du bureau.

En respectant les règles d'utilisation, de sécurité et d'entretien du matériel, les adhérents de l'association SBCTech contribuent à maintenir un environnement sûr et fonctionnel pour tous.

Article 17 : Gestion des consommables et frais d'utilisation

L'association SBCTech a pour objectif de rendre ses activités accessibles à tous, c'est pourquoi nous proposons un prix d'adhésion raisonnable. Toutefois, afin de maintenir la pérennité et le bon fonctionnement de l'association, les adhérents sont invités à payer en fonction des consommables utilisés et des activités réalisées.

Paiement en fonction des consommables et activités :

- Les adhérents paient en fonction de ce qu'ils consomment et utilisent lors de leurs activités, par exemple, du plastique pour les imprimantes 3D, du bois et d'autres matériaux pour la CNC, de la résine, etc. Cette participation inclut également l'usure des machines et de leurs pièces (moteurs, buses, fraises, etc.) ainsi que les frais liés à l'électricité et au fonctionnement des machines.
- Lors des ateliers organisés par l'association, les adhérents doivent payer un prix qui peut paraître élevé. Cependant, cela s'explique par le fait qu'ils financent entièrement l'activité en couvrant les coûts des matériaux et consommables. De plus, les adhérents bénéficient de l'encadrement et du partage de connaissances durant ces ateliers. Ainsi, ils peuvent repartir avec leur création à la fin de l'atelier tout en ayant acquis de nouvelles compétences.
- Les adhérents ont la possibilité d'apporter leurs propres consommables s'ils sont compatibles avec les machines de l'association. Dans ce cas, ils ne paient pas pour les consommables, mais ils contribuent au coût d'usure et de fonctionnement des machines.
- Les adhérents peuvent choisir de payer en fonction de la quantité de consommables utilisés, ou acheter un consommable dans son format d'origine (1 kg, 1 L, etc.) pour l'utiliser sur plusieurs projets à SBCTech ou dans leurs projets personnels à l'extérieur.

En instaurant un système de paiement basé sur les consommables et les activités, l'association SBCTech assure une répartition équitable des coûts et permet de maintenir un fonctionnement

durable et de qualité pour ses adhérents. Les adhérents ont ainsi la possibilité de participer à des ateliers et d'utiliser les machines en tenant compte de leurs besoins et de leur budget.

Article 18 : Assurance de l'association et responsabilité civile des adhérents

Assurance de l'association :

L'association SBCTech a souscrit une assurance adaptée aux activités d'une association, couvrant les risques liés au fonctionnement, aux locaux et aux équipements. Cette assurance permet de protéger l'association en cas d'accident, de dommages matériels ou de litige impliquant ses adhérents, ses bénévoles ou ses salariés.

Responsabilité civile des adhérents :

- Les adhérents de l'association SBCTech sont tenus de disposer d'une assurance responsabilité civile. La responsabilité civile est une garantie qui permet de couvrir les dommages causés à des tiers, que ce soit des personnes ou des biens, lors des activités au sein de l'association ou lors de manifestations organisées par SBCTech.
- La responsabilité civile des adhérents est généralement incluse dans leur contrat d'assurance habitation ou dans une assurance spécifique. Il est conseillé de vérifier auprès de son assureur les garanties offertes par son contrat et, si nécessaire, de souscrire une assurance responsabilité civile complémentaire adaptée aux activités de l'association.
- Les adhérents doivent être en mesure d'informer l'association de leur couverture en responsabilité civile et fournir une attestation d'assurance en cours de validité si celle-ci leur est demandée.
- En cas d'accident ou de dommages causés à des tiers par un adhérent, celui-ci sera tenu pour responsable et son assurance responsabilité civile sera sollicitée pour indemniser les victimes.

Il est important de rappeler que l'assurance de l'association et la responsabilité civile des adhérents constituent une protection indispensable pour garantir la sécurité et la pérennité de SBCTech. Les adhérents doivent donc être conscients de leurs responsabilités et s'assurer qu'ils disposent d'une couverture adéquate en matière de responsabilité civile.

Article 19 : Vente de produits et prestations de services

L'association SBCTech, en plus de ses activités principales, propose également la vente de produits et de services à ses adhérents et au public. Ces ventes permettent de financer les activités de l'association, d'améliorer les services offerts et de maintenir des prix d'adhésion abordables.

• Vente de produits :

SBCTech propose une variété de produits à la vente, tel que des snacks (sous la bannière SBCTECHSNACKS), des consommables pour les machines (plastiques, bois, résines, etc.) ou encore du matériel spécifique pour les ateliers. La vente de ces produits est organisée dans le respect des règles en vigueur concernant la sécurité, l'hygiène et la qualité.

- **Prestations de services :**

L'association offre également des services à ses adhérents, au public, aux entreprises, aux communes... tels que des ateliers, des formations, des conseils, ou encore la réalisation de projets spécifiques (son et lumière, organisation d'événement, réalisation et gestion technique, ingénierie...). Les prestations de services sont assurées par des membres compétents et formés pour répondre aux besoins et aux attentes des clients.

- **Modalités de vente et de paiement :**

Les prix des produits sont affichés clairement et accessibles à tous. Les paiements sont effectués par les moyens mis à disposition par l'association (espèces, chèques, carte bancaire, etc.). Les adhérents et les clients sont informés des conditions de vente et de paiement avant tout achat ou prestation de service. Pour les services, les prix varient en fonction de la prestation fournie.

- **Responsabilité et garanties :**

L'association SBCTech s'engage à respecter les obligations légales en matière de garanties et de responsabilité pour les produits vendus et les services fournis. En cas de problème, les adhérents et les clients sont invités à contacter l'association pour trouver une solution amiable.

- **Respect des réglementations et de l'éthique :**

L'association SBCTech veille à respecter toutes les réglementations en vigueur concernant la vente de produits et la prestation de services, ainsi que les valeurs et l'éthique de l'association. Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions et/ou la suspension temporaire ou définitive des services concernés.

Les adhérents et les clients sont invités à soutenir l'association en participant à ces ventes et en faisant appel à ses services, contribuant ainsi au financement des activités de SBCTech et à la pérennité de ses actions.

Article 20 : Vente de nourriture et boissons

SBCSnacks est un service proposé par SBCTech lors de ses ouvertures, offrant la vente de boissons et de snacks aux adhérents. Ce service est exclusivement réservé aux adhérents de l'association et est soumis à la disponibilité des stocks.

L'adhérent s'engage à régler immédiatement le montant total de son achat. Les membres dirigeants de l'association se réservent le droit de refuser tout achat effectué par un adhérent. Des quotas et des horaires spécifiques concernant l'achat de nourriture peuvent être mis en place afin de garantir un service équitable pour tous les adhérents.

Il est possible que SBCTech propose des ventes en dehors des heures d'ouverture ou lors d'événements. Dans ces cas, les ventes sont ouvertes à tous, y compris les non-adhérents. Cependant, un tarif préférentiel est appliqué pour les adhérents de l'association afin de récompenser leur engagement envers SBCTech.

Article 21 : Moyens de paiement acceptés

L'association SBCTech propose différents moyens de paiement pour faciliter les transactions entre les adhérents, les clients et l'association. Les moyens de paiement acceptés sont choisis pour garantir la sécurité et la simplicité des transactions.

- **Espèces :**

L'association accepte les paiements en espèces pour les montants inférieurs à un seuil défini par la législation en vigueur. Les adhérents et les clients sont invités à faire l'appoint pour faciliter les transactions et éviter les erreurs de rendu de monnaie.

- **Chèques :**

Les chèques bancaires sont acceptés comme moyen de paiement, à condition qu'ils soient émis par une banque domiciliée en France et libellés à l'ordre de l'association SBCTech. Les adhérents et les clients sont priés de vérifier que leurs coordonnées sont bien inscrites au dos du chèque.

- **Carte bancaire :**

L'association accepte les paiements par carte bancaire, sous réserve de la disponibilité d'un terminal de paiement électronique. Les principales cartes bancaires (Visa, Mastercard, etc.) sont acceptées. Les transactions sont sécurisées et les données bancaires des adhérents et des clients ne sont pas conservées par l'association.

- **Virements bancaires :**

Dans certains cas, l'association SBCTech peut accepter les paiements par virement bancaire. Les coordonnées bancaires de l'association sont fournies aux adhérents et aux clients lors de la demande de virement. Les frais éventuels liés au virement sont à la charge de l'émetteur.

- **Modalités de paiement spécifiques :**

L'association SBCTech peut mettre en place des modalités de paiement spécifiques pour certains événements, activités ou services. Dans ce cas, les adhérents et les clients sont informés en amont des moyens de paiement acceptés et des conditions associées.

L'association se réserve le droit de refuser certains moyens de paiement si elle estime que ceux-ci ne sont pas adaptés ou sécurisés. Les adhérents et les clients sont encouragés à se renseigner sur les moyens de paiement acceptés avant de s'engager dans une transaction avec l'association.

Article 22 : Les ressources et la gestion financière

Les différentes sources de financement de l'association sont les suivantes :

- Subventions de la mairie (fonctionnement et investissements particuliers)
- Subventions de différents organismes (CAF, région, Europe...)
- Cotisation des adhérents
- Dons
- Frais de participation aux activités et formations payantes proposées
- Bénéfices sur la vente de matériel, consommable, nourriture...
- ...

Article 23 : Les dons à l'association

L'association SBCTech encourage et accepte les dons pour soutenir ses activités et son fonctionnement. Les dons peuvent être effectués sous différentes formes, telles que des contributions financières, des dons de matériel, ou des prestations de services bénévoles.

- **Dons financiers :**

Les dons financiers sont les plus courants et permettent à l'association de financer diverses dépenses liées à son fonctionnement, à l'achat de matériel, à la mise en place d'événements, et à la réalisation de projets spécifiques. Les dons financiers peuvent être effectués en ligne directement via le site internet de l'association, par virement bancaire, par chèque, ou en espèces lors des événements organisés par SBCTech.

Les dons financiers effectués à l'association SBCTech sont éligibles à des déductions fiscales, conformément aux lois en vigueur et aux réglementations locales. Les documents nécessaires pour bénéficier de ces déductions sont fournis automatiquement lorsque les dons sont réalisés via le site web de l'association.

- **Dons de matériel :**

Les dons de matériel sont également les bienvenus et peuvent être très utiles pour l'association. Il peut s'agir de fournitures, d'équipements, de machines, d'outils, ou de tout autre matériel nécessaire au bon fonctionnement des ateliers et des activités de l'association. Avant de faire un don de matériel, il est recommandé de contacter l'association pour discuter de la pertinence et de la compatibilité du matériel proposé.

- **Prestations de services bénévoles :**

Les personnes souhaitant soutenir l'association SBCTech peuvent également proposer leurs compétences et leur expertise pour aider à la réalisation de projets ou à l'organisation d'événements. Les prestations de services bénévoles peuvent prendre différentes formes, telles que l'animation d'ateliers, la réparation de machines, l'aide à la gestion de l'association, la promotion des activités, ou toute autre action pouvant apporter de la valeur à SBCTech.

- **Reconnaissance des donateurs :**

L'association SBCTech reconnaît et remercie les donateurs pour leur générosité et leur soutien. En fonction de la nature et de la valeur du don, l'association peut exprimer sa gratitude par le biais de différentes actions, telles que la mention des donateurs sur le site internet de l'association, dans la newsletter, lors des événements, ou à travers d'autres supports de communication.

En faisant un don à SBCTech, les donateurs contribuent directement au développement et à la pérennisation des activités de l'association, permettant ainsi de promouvoir la culture, la technologie, et la solidarité dans la communauté.

Article 24 : Les partenariats et collaborations

L'association SBCTech propose régulièrement des activités en partenariat avec différents secteurs du Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel (secteur jeunes, accueil de loisir, périscolaire...). Des ateliers sont également mis en place au sein de l'école primaire de St Brice Courcelles.

Des partenariats sont également mis en place avec différentes associations pour la création et la gestion de sites web ainsi que pour la gestion de la régie son et lumière de la salle des fêtes de St Brice Courcelles. SBCTech peut aussi être amené à collaborer avec des entreprises locales.

Article 25 : Sanctions en cas de non-respect des règles

L'association SBCTech est fondée sur le respect, la convivialité et la solidarité entre ses membres. Tous les adhérents et participants aux activités de l'association doivent veiller au respect des règles établies par celle-ci. En cas de non-respect de ces règles, des sanctions peuvent être appliquées par les membres du bureau, en fonction de la gravité de l'infraction.

- **Procédure de sanction :**

Les membres du bureau sont habilités à appliquer des sanctions en cas de non-respect des règles de l'association. Ces sanctions sont décidées en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction. La procédure de sanction peut inclure un avertissement verbal ou écrit, une suspension temporaire des droits et privilèges de l'adhérent, ou encore une exclusion définitive de l'association, comme indiqué dans les statuts de l'association.

- **Critères d'évaluation des infractions :**

Les infractions sont évaluées en fonction de plusieurs critères, tels que la répétition des comportements inappropriés, la gravité des actes commis, l'impact sur les autres membres de l'association, ou encore la volonté de réparation des torts causés. Le bureau prendra en compte ces différents critères pour déterminer la sanction appropriée.

- **Appel des sanctions :**

Un adhérent sanctionné dispose d'un droit d'appel. Il peut solliciter la révision de la sanction auprès du bureau de l'association. Le bureau examinera alors les arguments présentés par l'adhérent et pourra, le cas échéant, modifier ou annuler la sanction initiale.

- **Responsabilité des membres du bureau :**

Les membres du bureau de l'association SBCTech sont responsables de l'application des sanctions en cas de non-respect des règles de l'association. Ils veilleront à garantir l'équité et la proportionnalité des sanctions, tout en préservant l'harmonie et le bon fonctionnement de l'association.

Le respect des règles de l'association SBCTech est primordial pour assurer un environnement sain et bienveillant pour tous ses membres. Les sanctions appliquées en cas de non-respect de ces règles visent à protéger l'intérêt de l'ensemble des adhérents et à garantir la pérennité et la réussite de l'association.

Article 26 : Révision de la charte

La présente charte est un document évolutif et peut être révisée pour s'adapter aux besoins et aux circonstances changeantes de l'association SBCTech. La procédure de révision de la charte est la suivante :

- **Proposition de modifications :** Les membres du bureau de l'association SBCTech sont responsables de proposer des modifications à la charte lorsque cela est jugé nécessaire. Les

propositions de modification doivent être clairement formulées et motivées par un intérêt général pour l'association.

- **Examen et discussion en réunion du bureau** : Les propositions de modification de la charte doivent être examinées et discutées lors d'une réunion du bureau. Les membres du bureau sont invités à exprimer leurs opinions et à débattre des avantages et des inconvénients des modifications proposées.
- **Vote du bureau** : Si un consensus est trouvé au sein du bureau concernant les modifications proposées, un vote formel doit être organisé pour valider ces modifications. Une majorité simple des membres du bureau présents lors de la réunion est requise pour approuver les modifications.
- **Validation en Assemblée Générale** : Les modifications approuvées par le bureau doivent ensuite être présentées et soumises à un vote lors de la prochaine Assemblée Générale (AG) de l'association. Les membres de l'association présents à l'AG doivent voter pour approuver ou rejeter les modifications proposées. Une majorité simple des membres présents est nécessaire pour valider les modifications.
- **Mise à jour de la charte** : Si les modifications sont approuvées lors de l'Assemblée Générale, la charte doit être mise à jour en conséquence et la nouvelle version doit être communiquée à tous les membres de l'association. La date de la dernière mise à jour doit figurer sur la charte.

En suivant cette procédure, l'association SBCTech veille à ce que la charte reste un document d'orientation pertinent et adapté à ses objectifs et à ses activités, tout en garantissant la participation et l'implication de ses membres dans les décisions concernant ses principes directeurs.

Article 27 : Adoption de la charte

Lors de l'adhésion à l'association SBCTech, chaque adhérent adopte implicitement cette charte. Au moment de l'inscription, il est clairement indiqué que l'adhérent a lu, compris et accepté de respecter l'ensemble des règles et valeurs énoncées dans cette charte. En adhérant à SBCTech, les membres s'engagent à suivre les principes établis et à participer activement au bon fonctionnement et à l'épanouissement de l'association.

Article 28 : Prérogatives des membres du bureau

L'association SBCTech est gérée par un bureau composé de membres élus, dont le rôle est d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de l'association. Dans ce cadre, les membres du bureau disposent de certaines prérogatives et responsabilités qui leur permettent de prendre des décisions pour le bien de l'association, y compris en matière de modification des règles et de gestion des situations non couvertes par la présente charte.

- **Modification des règles** :

Les membres du bureau ont la responsabilité de veiller à l'adaptation et à l'évolution des règles de l'association. Ils peuvent, si nécessaire, modifier la présente charte pour mieux répondre aux besoins de l'association et de ses adhérents, tout en garantissant la cohérence avec les statuts de l'association.

Toute modification des règles doit être soumise à l'approbation des membres lors d'une assemblée générale.

- **Gestion des situations non couvertes par la charte :**

Les membres du bureau sont également chargés de gérer les situations non prévues par la présente charte. Dans ce cadre, ils prendront les décisions nécessaires pour assurer la continuité et la qualité des activités de l'association, dans le respect des statuts et des principes de convivialité et de solidarité qui caractérisent SBCTech. Les décisions prises par le bureau en réponse à des situations non couvertes par la charte seront communiquées aux adhérents concernés et, le cas échéant, intégrées à la charte lors d'une prochaine mise à jour.

- **Responsabilité des membres du bureau :**

Les membres du bureau sont responsables de l'exercice de leurs prérogatives et du respect des principes et valeurs de l'association. Ils veilleront à agir avec équité, transparence et dans le meilleur intérêt de l'ensemble des adhérents. Les membres du bureau sont également tenus de rendre compte de leurs décisions et de leurs actions lors des assemblées générales.

- **Situations exceptionnelles :**

Dans des circonstances exceptionnelles et pour le bien de l'association, les membres du bureau peuvent être amenés à enfreindre ponctuellement certaines règles de la charte. Ces dérogations ne doivent être accordées qu'en cas de nécessité absolue, et après une évaluation rigoureuse de l'intérêt de l'association et des conséquences potentielles pour les adhérents. Toute décision de dérogation aux règles doit être documentée, justifiée et communiquée aux adhérents concernés.

En résumé, les membres du bureau de l'association SBCTech jouent un rôle central dans la gestion de l'association et la mise en œuvre de ses objectifs. Leur responsabilité et leur engagement sont essentiels pour garantir le succès de l'association et le bien-être de ses adhérents.

Date et signature

Date d'adoption de la charte : **26 août 2023**

Nom, Prénom, Fonction, Signature :

TOPIN Jonas, Président de SBCTech

